



Laboratoire SYNLAB  
Heppignies  
(BELGIUM)  
Avenue Alexander  
Fleming, 3  
6220 Heppignies

**Centre d'Anatomie  
Pathologique Synlab Guide**

Ref : SH-PRO-AAN-004-03  
Version : 03  
Applicable le : 21-08-2018



# **CENTRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE SYNLAB GUIDE**



## Sommaire

1. OBJET .....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. DEFINITION ET ABREVIATION.....	3
4. RESPONSABILITE.....	3
5. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	4
6. EQUIPE MEDICALE.....	4
7. PROCEDURE .....	4
7.1 La demande d'examen .....	4
7.1.1. Identification du patient .....	5
7.1.2. Identification du prélèvement .....	5
7.1.3. Identification du médecin prescripteur .....	5
7.1.4. Renseignements cliniques .....	5
7.2 Le prélèvement.....	6
7.3 Le délai d'obtention des résultats .....	6
7.4 Transport du matériel et des prélèvements .....	6
7.5 Condition de transport .....	7
7.5.1 Prélèvement histologique.....	7
7.5.2 Prélèvement cytologique.....	7
7.6 Remarques importantes .....	8
7.7 Matériel du Centre d'anatomie pathologique SYNLAB.....	8
7.8 Examens histologiques.....	8
7.8.1 Fixateur.....	9
7.8.2 Les biopsies du sein .....	9
7.9 Analyses immunohistochimiques.....	10
7.9.1 Analyses immunohistochimiques en général .....	10
7.9.2 Test Pharmaco-diagnostique dans le cadre du cancer du sein.....	10
7.10 Examens cytologiques .....	10
7.10.1 Frottis gynécologiques .....	10
7.10.2 Cytologie de ponction ou liquide biologique .....	12
7.11 Analyses de typage H.P.V.....	12
7.11.1 Recherche d' HPV à Haut risque. ....	12
7.11.2 Aspect pratiques .....	13
7.12 Analyses génétiques .....	13
7.13 Analyses en immunofluorescence.....	13



## 1. OBJET

Dans un souci d'amélioration constante de la qualité, le centre d'Anatomie Pathologique SYNLAB met des informations importantes à la disposition des utilisateurs de ses prestations.

Ce guide contient toutes les instructions concernant le traitement des échantillons (prélèvements). Il précise les conditions de fixation et de transfert recommandées. Il détermine les conditions pré-analytiques requises afin d'obtenir les prélèvements dans les conditions optimales.

Il est mis à jour régulièrement, contenant différentes recommandations à respecter scrupuleusement afin d'être en adéquation avec les exigences de la norme ISO 15189 et la Directive pratique pour la mise en place d'un système qualité dans les laboratoires d'anatomie pathologique agréés dans le cadre de l'Arrêté d'agrément.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION

Ce guide est mis à la disposition des médecins prescripteurs du Centre d'Anatomie pathologique dans le but de garantir une qualité maximale des analyses.

Les prélèvements font partie du domaine pré-analytique et ces actes ne peuvent être réalisés qu'avec une prescription médicale. Il est impératif que les prélèvements soient effectués d'une manière correcte parce que la qualité du service offert en dépend.

## 3. DÉFINITION ET ABRÉVIATION

- Prélèvement (échantillon) : Partie du matériel humain ou vétérinaire représentatif, prélevé pour réaliser un examen anatomie pathologique (macroscopie, cytologie, histologie, immunohistochimie, immunofluorescence, biologie moléculaire) en vue de poser un diagnostic médical.

## 4. RESPONSABILITE

- Le contenu et le suivi du guide sont sous la responsabilité du directeur du centre et du responsable qualité du centre d'Anatomie pathologique.
- La bonne exécution des prélèvements est sous la responsabilité des médecins préleveurs.

## 5. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

**Nom :** Centre d'Anatomie Pathologique SYNLAB

**N° d'agrément:** 28965

**N° INAMI:** 82896594997

**Adresse:** Chaussée de Waterloo 200 boîte 4, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

**Téléphones:**

- Secrétariat : 02/345 9938 ou 02/347 1327

**Fax:** 02/345 9972

**E-mail:**

- Directeur du laboratoire : [olivier.delhove@synlab.be](mailto:olivier.delhove@synlab.be)
- Secrétariat : [rp.anapath@synlab.be](mailto:rp.anapath@synlab.be)
- Responsable qualité : [laleh.taghipour@synlab.be](mailto:laleh.taghipour@synlab.be)

**Heures d'ouverture:** Le laboratoire est ouvert en semaine de 9H00 à 18H00.  
Il est fermé le week-end et les jours fériés.

## 6. EQUIPE MÉDICALE

Le centre d'Anatomie Pathologique Synlab dispose d'une cellule Assurance qualité et d'une équipe de pathologistes :

Nom Prénom	Fonction	Coordonnées
Dr. Olivier Delhove	Directeur du centre Médecin Pathologiste	02/3492128
Dr. Raymonde Gérard	Médecin Pathologiste	02/3459938 (Secrétariat)

## 7. PROCEDURE

### 7.1 La demande d'examen

Le Centre d'Anatomie Pathologique Synlab met à disposition des médecins prescripteurs des demandes d'analyse spécifique. Toute autre demande d'analyse, quand elle est utilisée, doit contenir :

- Les informations permettant une identification univoque du patient
- Les informations permettant une identification univoque du médecin prescripteur
- Le type d'échantillon
- La nature des examens prescrits
- Les informations cliniques pertinentes concernant le patient et la prescription, pour la réalisation de l'examen et l'interprétation des résultats : les antécédents médicaux et chirurgicaux, les traitements reçus pouvant interférer avec les résultats, les

- diagnostics différentiels cliniques
- La date et, le cas échéant, l'heure du prélèvement de l'échantillon
  - La date et l'heure de la réception de l'échantillon
  - Les informations doivent être indiquées clairement dans les champs réservés ou pas à cet effet.

#### 7.1.1. Identification du patient

- ✓ Nom et Prénom du patient
- ✓ Sexe
- ✓ Date de naissance
- ✓ NISS

#### 7.1.2. Identification du prélèvement

- ✓ Date de prélèvement
- ✓ L'heure de prélèvement sera aussi demandée sur le formulaire générique
- ✓ L'heure de fixation de prélèvement
- ✓ Localisation anatomique du prélèvement

#### 7.1.3. Identification du médecin prescripteur

- ✓ Nom et Prénom du médecin
- ✓ Numéro INAMI
- ✓ Signature
- ✓ Cachet
- ✓ Date de prescription

**A chaque prélèvement ou demande non-conforme réceptionné au centre d'anatomie pathologique, le technologue au poste attribué un ou plusieurs codes de non-conformités.**

**La non-conformité identifiée à la réception est encodée dans notre logiciel DIAMIC avec éventuellement génération automatique d'un texte explicatif dans le protocole que recevra le prescripteur.**

**Le contenu lié au code encodé par le secrétariat dans la demande apparaîtra automatiquement dans le protocole de résultats.**

**Ce texte sera transmis comme partie intégrante du protocole au médecin prescripteur.**

#### 7.1.4. Renseignements cliniques

Le médecin prescripteur se doit de préciser le but de l'analyse et fournir le maximum d'information pour aider le pathologiste dans son diagnostic. Dans ce cadre, il faut fournir les renseignements suivants :

- ✓ Indiquer les antécédents médicaux connus et les traitements reçus.
- ✓ Signaler les diagnostics connus ou soupçonnés.



- ✓ Signaler, en cas de cytologie de dépistage du col de l'utérus, la date du dernier prélèvement et son résultat, ces informations influant autant sur son encodage que sa facturation.
- ✓ Préciser le caractère éventuellement urgent de l'analyse et mentionner sur la demande les numéros de téléphone ou de fax à contacter.

## 7.2 Le prélèvement

Types de prélèvements pris en charge par le centre d'anatomie pathologique :

- ✓ Histologiques (étude des cellules des coupes de tissus ou d'organe) et analyses immunohistochimiques
  - ❖ Biopsies
  - ❖ Pièces opératoires
- ✓ Cytologiques (étude des cellules isolées)
  - ❖ Cytologie gynécologique
  - ❖ Cytologie non gynécologique
- ✓ Analyses de typage H.P.V.
- ✓ Analyses en immunofluorescence
- ✓ Analyses en génétique

**Le prélèvement destiné au centre d'anatomie pathologique doit être correctement identifié de manière non équivoque.**

## 7.3 Le délai d'obtention des résultats

Les résultats peuvent être disponibles dans les 24 heures pour les prélèvements histologiques et pour les prélèvements cytologiques non gynécologiques et dans les 7 jours (ouvrables) pour les prélèvements cytologiques gynécologiques. Veuillez préciser les cas urgents et indiquer le numéro de téléphone et/ou le fax.

## 7.4 Transport du matériel et des prélèvements

Le centre d'anatomie pathologique Synlab met à la disposition des médecins prescripteurs tout le matériel nécessaire (flacons ou pots de différentes capacités pré-remplis de formol, cyto-brosse, flacon de liquide de préservation pour l'analyse cytologique gynécologique et non gynécologique...) et les demandes d'analyse d'anatomie pathologique.

Toute commande peut être faite sur simple requête téléphonique, par fax ou par e-mail. La commande sera livrée à l'adresse communiquée par un des chauffeurs du laboratoire Synlab le plus rapidement possible.

Le centre d'anatomie pathologique Synlab a mis en place des tournées de chauffeur pour collecter les prélèvements au près des prescripteurs.

Les prescripteurs peuvent demander le passage d'un chauffeur en téléphonant aux numéros de téléphone du centre d'anatomie pathologique ou en contactant le laboratoire Synlab.



## Téléphones

- Bruxelles : 02/345 99 38 ou 02/347 13 27
- Heppignies : 0473/63 11 44
- Liège : 04/340 40 40

## 7.5 Condition de transport

### 7.5.1 Prélèvement histologique

- Prélèvement fixé au formol 10%
  - Flacon bien étanche
  - Accompagné d'une demande (demande et flacon bien identifiés)
  - Placé dans un sachet avec fermeture à glissière
  - Maintenu à une température de 18° à 25° C
- Prélèvement non fixé au formol 10%
  - Flacon bien étanche
  - Accompagné d'une demande (demande et flacon bien identifiés)
  - Placé dans un sachet avec fermeture à glissière
  - Maintenu à une température de 4° à 15° C

Une vérification peut être effectuée à l'aide de différents dispositifs, tels que des thermomètres et des indicateurs de dépassement mesurant les températures minimale et maximale à l'intérieur de l'emballage.

### 7.5.2 Prélèvement cytologique

- Prélèvement étalé sur lame
  - Fixés à la laque ou à défaut avec une fixation dans de l'alcool au moins à 50% ou dans des parts égaux d'alcool-éther
  - Placé dans une plaquette protectrice fournie pour le transport
  - Accompagné d'une demande (demande et lame bien identifiés)
  - Placé dans un sachet avec fermeture à glissière
  - Maintenu à une température de 18° à 25° C
- Prélèvement dans des flacons de liquide de préservation
  - Flacon bien étanche
  - Accompagné d'une demande (demande et flacon bien identifiés)
  - Placé dans un sachet avec fermeture à glissière
  - Maintenu à une température de 18° à 25° C
- Prélèvement liquide
  - Placé dans un contenant rigide qui ne doit pas déborder
  - Flacon bien étanche
  - Accompagné d'une demande (demande et flacon bien identifiés)

- Placé dans un sachet avec fermeture à glissière
- Maintenu à une température de 4°C

Une vérification peut être effectuée à l'aide de différents dispositifs, tels que des thermomètres et des indicateurs de dépassement mesurant les températures minimale et maximale à l'intérieur de l'emballage.

## **7.6** Remarques importantes

Les prescripteurs collaborant avec le centre d'anatomie pathologique seront informés par courrier de toutes modifications significatives apportées dans notre offre par une lettre d'information et une nouvelle version de notre guide.

Le centre d'anatomie pathologique est ouvert en semaine de 9H00 à 18H30. Il est fermé le week-end et les jours fériés. **Durant les heures d'ouverture les médecins pathologistes, le responsable qualité et le secrétariat sont disponibles pour tout renseignement.**

**Le centre d'anatomie pathologique prend en charge les analyses histologiques et cytologiques en respectant les exigences de la norme ISO 15189 et la Directive pratique pour la mise en place d'un système qualité dans les laboratoires d'anatomie pathologique agréés dans le cadre de l'Arrêté d'agrément.**

## **7.7** Matériel du Centre d'anatomie pathologique SYNLAB

- Table à découper
- Cryotome
- V.I.P 6
- TISSUE-Tek TEC table d'inclusion
- Tissue-Tek plaque de refroidissement
- Microm HM340E
- Histo bath
- Plaque chauffante
- Autostainer XL
- Autostainer Link48
- THIN Prep 2000
- THIN Prep 5000
- Varistain Gemini
- Megafuge 2.0

## **7.8** Examens histologiques

Le centre d'anatomie pathologique prend en charge les analyses histologiques, biopsies et pièces opératoires.





### 7.8.1 Fixateur

D'une manière générale, les examens sont réalisés à partir des tissus ayant été préalablement fixés exclusivement au **formol 10% tamponné** (formaldéhyde 4% pH neutre).

C'est une exigence technique (seule une fixation au formol permet la réalisation d'analyses en biologie moléculaire et de techniques immunohistochimiques validées).

Idéalement, la mise en liquide fixateur doit se faire dans l'heure qui suit le prélèvement. La quantité de formol sera en excès afin que le prélèvement soit entièrement recouvert. La durée de fixation recommandée varie entre 6 et 72 heures.

La fixation se réalise à température ambiante du local (ne pas chauffer et ne pas congeler). Le préleveur veillera scrupuleusement à l'étanchéité de ses flacons.

Il est très important de savoir que les prélèvements histologiques frais ne peuvent pas rester non fixés ou exposés à l'air ambiant plusieurs heures.

Il est donc nécessaire de les fixer au formol ou à défaut, si la fixation n'est pas réalisable immédiatement, de les placer dans une compresse imbibée d'eau physiologique dans un pot fermé hermétiquement et conservé entre 4° et 15° C.

Le centre d'anatomie pathologique met à la disposition des médecins prescripteurs tout le matériel nécessaire (**flacons ou pots de différentes capacités pré-remplis de formol**, cyto-brosse, flacon de liquide de préservation pour l'analyse cytologique gynécologique et non gynécologique...) et les demandes d'analyse d'anatomie pathologique.

Toute commande peut être faite sur simple requête téléphonique, par fax ou par e-mail.



### 7.8.2 Les biopsies du sein

Il faut pour ces biopsies préciser sur la demande la date, l'heure du prélèvement et l'heure de fixation du prélèvement. La durée de fixation ne doit pas dépasser 72h.

## **7.9 Analyses immunohistochimiques**

### **7.9.1 Analyses immunohistochimiques en général**

La plupart des analyses immunohistochimiques sont du ressort exclusif du pathologiste en fonction des nécessités diagnostiques.

L'analyse immunohistochimique est réalisée à partir de blocs en paraffine, les tissus (biopsies ou pièces opératoires) ayant été préalablement fixés au formol 4% pH neutre. La date et l'heure de fixation doivent être indiquées sur la feuille de demande.

Certaines analyses néanmoins doivent absolument être demandées par le médecin prescripteur de l'analyse : Test Pharmaco-diagnostic des récepteurs hormonaux et la recherche de sur-expression du récepteur HER2, dans le cadre de certains cancers (sein, ovaire, estomac...) et la recherche d'expression du récepteur EGFR.

### **7.9.2 Test Pharmaco-diagnostic dans le cadre du cancer du sein**

L'expression des récepteurs hormonaux (récepteur des oestrogènes et récepteur de la progestérone) sont des facteurs prédictifs quant à la réponse au traitement anti-hormonal. Ils sont recherchés systématiquement pour tout nouveau diagnostic de cancer mammaire ou après traitement, afin de vérifier une éventuelle modification de leur statut par le traitement.

La sur-expression du récepteur HER2 est non seulement un facteur pronostique mais il comporte également un caractère prédictif puisqu'il est directement corrélé à la réponse au traitement par thérapie ciblée anti-HER2 (Trastuzumab). Une sur-expression détectée en immunohistochimie doit être validée par la recherche d'une amplification du gène par FISH.

L'analyse immunohistochimique est réalisée à partir de blocs en paraffine, les tissus (biopsies ou pièces opératoires) ayant été préalablement fixés au formol 4% pH neutre. La date, l'heure du prélèvement et l'heure de fixation doivent être indiquées sur la feuille de demande.

## **7.10 Examens cytologiques**

Les liquides et les frottis constituent les prélèvements cytologiques.

### **7.10.1 Frottis gynécologiques**

Les examens cytologiques gynécologiques sont réalisés à partir des prélèvements reçus dans le flacon de liquide de préservation pour l'analyse cytologique gynécologique ou sur une lame fixée.

#### **7.10.1.1 Sur lame**

Certains frottis de dépistage sont réalisés en cabinet médical. Ils doivent être étalés sur les lames fournies par le laboratoire. Ces lames doivent être préalablement identifiées au crayon



du nom et du prénom de la patiente, fixées immédiatement à la laque (également fournie) et placées dans une plaquette protectrice fournie pour le transport. A défaut de laque, une fixation dans de l'alcool au moins à 50% ou dans des parts égales d'alcool-éther constitue une bonne alternative.

#### 7.10.1.2 En milieu liquide

La plupart des frottis sont transmis sous conditionnement dans des flacons de liquide de préservation. Le centre d'anatomie pathologique Synlab utilise la technique **ThinPrep** 5000.



Les prélèvements reçus avec un autre type de conditionnement seront enregistrés comme non conformes quoique l'analyse reste possible sous réserve.

Le délai de préservation de l'échantillon une fois prélevé est de maximum 3 mois.

Le pot doit être préalablement identifié avec le nom et le prénom de la patiente sur son côté.

Le prélèvement lui-même est réalisé à l'aide d'une brosse spécifique, conçue pour un échantillonnage optimal ramenant les cellules endocervicales. Les cellules sont mises en suspension dans le milieu de préservation fourni dans le flacon.

Le centre d'anatomie pathologique Synlab met à la disposition des médecins prescripteurs tout le matériel nécessaire (des flacons ou pots de différentes capacités pré-remplis de formol, **flacon de liquide de préservation pour l'analyse cytologique gynécologique** et **cyto-brosse**..) et les demandes d'analyse d'anatomie pathologique.

Toute commande peut être faite sur simple requête téléphonique, par fax ou par e-mail.



### 7.10.2 Cytologie de ponction ou liquide biologique

Ces prélèvements peuvent être étalés sur lames fournies par le laboratoire et immédiatement fixés à la laque. A défaut de laque, une fixation dans de l'alcool au moins à 50% ou dans des parts égaux d'alcool-éther constitue une bonne alternative.

Ces prélèvements liquides doivent être placés dans un contenant rigide qui ne doit pas déborder et doit être fermé hermétiquement. Les échantillons liquides non fixés (liquide de ponction, urine, expectoration, écoulement) doivent être conservés au frigo à 4°C et transmis rapidement (24h max.) au laboratoire.

## 7.11 Analyses de typage H.P.V

Analyses de typage H.P.V. sont traitées au laboratoire Collard SYNLAB

### 7.11.1 Recherche d' HPV à Haut risque.

La recherche d'HPV à haut risque sur des prélèvements cervico-vaginaux au moyen d'une méthode de diagnostic moléculaire dans le cadre d'un suivi diagnostique ou thérapeutique ne peut être effectuée et portée en compte que par un médecin spécialiste en anatomie-pathologique. Elle n'est remboursable comme suivi qu'en présence démontrée préalablement de cellules atypiques ou pour le suivi du traitement d'une néoplasie cervicale intra-épithéliale de haut grade avec prélèvement(s) cervico-vaginal (aux) négatif(s) (Moniteur belge 29.05.2009, page 39266).

La recherche d'HPV à haut risque dans un cadre d'investigation de pré-vaccination HPV n'est pas remboursée.

### 7.11.2 Aspect pratiques

Si la demande ne respecte pas les conditions reprises ci-dessus (Moniteur belge 29.05.2009, page 39266), le montant de l'analyse ne sera pas pris en charge par l'INAMI. L'analyse sera réalisée et facturée à la patiente.

Les tests sont réalisés à partir d'un prélèvement cervico-vaginal réalisé en milieu liquide. Ces prélèvements sont réalisés par un gynécologue. L'échantillon dans ce milieu liquide doit être analysé dans le mois qui suit son prélèvement.

Le résultat est intégré au protocole cytologique. Le médecin signataire est disponible pour tous renseignements complémentaires.

### 7.12 Analyses génétiques

Analyses en génétique sont sous-traitées au laboratoire I.P.G.

- ✓ INSTITUT DE PATHOLOGIE ET DE GENETIQUE  
Avenue Georges Lemaître, 25  
6041 Gosselies  
Tél. secrétariat : 071/447108

### 7.13 Analyses en immunofluorescence

Les prélèvements doivent être impérativement fixés dans un milieu dédié: Milieu de Michel

Les pots à prélèvement sont mis à votre disposition sur simple demande.

Les analyses en immunofluorescence sont sous-traitées à l'Hôpital Saint-Pierre service de dermatologie

- ✓ HÔPITAL SAINT-PIERRE (Bruxelles)  
Rue Haute, 322  
1000 Bruxelles  
Tél. :02/6533111